



– PANTHÉON - SORBONNE –
U **NIVERSITÉ PARIS 1**

ÉCOLE DOCTORALE DE PHILOSOPHIE

**PV de la réunion du Conseil de l'école doctorale de philosophie
réuni en formation plénière le 29 juin 2010
(projet)**

Étaient présents :

Directeurs d'équipes de recherche

Jacques Dubucs, Alain Gras, Catherine Larrère, Annick Jaulin, Jean Salem.

Représentants de l'Université

Christiane Chauviré, Jean Gayon, Laurent Jaffro, Eric Marquer.

Représentants des étudiants

Aurélie Knüfer, Bastien Lesage, Alberto Naibo, Esther Rogan.

Représentant du personnel administratif

Ramine Kamrane.

Invitée

Chantal Jaquet.

Excusés

Philippe Boulanger (pouvoir à J. Gayon), Lionel Naccache (pouvoir à J. Gayon), Joël Biard (pouvoir en blanc).

La réunion commence à 9h. On décompte les pouvoirs. C. Jaquet et J. Salem font observer qu'un même du Conseil ne peut avoir plus de deux pouvoirs, si l'on s'en réfère aux règles en usage selon les statuts de l'UFR. J. Salem se dit prêt à prendre le pouvoir laissé en blanc par Joël Biard. L. Jaffro objecte que les pouvoirs en blanc n'ont pas de valeur légale. Le pouvoir laissé par J. Biard est donc ignoré.

J. Gayon indique que ce conseil sera probablement le dernier dans sa formation actuelle. À la réunion suivante seront convoqués les membres internes du futur conseil, qui arrêteront la liste des membres externes. Le nouveau conseil sera alors convoqué en réunion plénière pour élire le nom de son directeur.

1^{er} point à l'ordre du jour : Adoption du PV du 10/03/2010

Votants : 16
Oui : 16
Contre : 0
Abstention : 0



2^e point à l'ordre du jour : composition de la commission de recrutement des doctorants contractuels

J. Gayon fait part de la décision prise par le Conseil scientifique de Paris 1 le 22/06/2010 : pour chaque école doctorale, « le conseil de l'école doctorale met en place une commission de recrutement des doctorants contractuels composée d'enseignants-chercheurs de l'école doctorale et éventuellement de personnalités extérieures membres du conseil de l'école doctorale. »

Etant donné l'urgence, résultant de l'annonce de la réunion de la commission de recrutement depuis le Conseil du 10 mars 2010, et de la convocation des candidats pour cette date, J. Gayon propose d'adopter de manière provisionnelle la formule de composition suivante ci-après :

« La commission de recrutement des doctorants contractuels est composée des enseignants-chercheurs membres internes du Conseil de l'école doctorale et des membres externes, la commission se tenant en présence des représentants des étudiants s'ils le souhaitent. »

C. Jaquet, membre invité, s'étonne que la décision du Conseil scientifique de Paris 1 n'ait pas été soumise au Conseil d'administration. J. Gayon répond qu'à sa connaissance, cette question est du ressort du Conseil scientifique. J. Salem regrette la précipitation de la procédure. R. Kamrane s'inquiète de recours possibles en annulation.

On passe au vote, sur la formule proposée par J. Gayon, directeur de l'ED :

Votants : 16
Oui : 9
Non : 5
Abstention : 2

La proposition est adoptée par 9 voix sur 16.

3^e point à l'ordre du jour : accréditation de M. Gérard Dubey à diriger des thèses dans l'école doctorale de philosophie de Paris 1

J. Gayon présente le dossier, qui avait été retiré de l'ordre du jour du Conseil du 10 mars 2010, à la demande de l'intéressé. Outre les mérites intrinsèques du dossier de M. Dubey, J. Gayon indique que, du fait du départ de MM. Lebreton et Duclos, le CETCOPRA se retrouve avec pour seul directeur de recherche Mme le Professeur Bernadette Bensaude-Vincent, récemment recrutée. L'accréditation de M. Dubey garantirait que des thèses puissent être encadrées dans les deux domaines disciplinaires du CETOPRA, sociologie d'une part, philosophie et épistémologie d'autre part.

C. Jaquet intervient pour soutenir, mentionnant les appréciations élogieuses des collègues de sociologie sur M. Dubey.

On passe au vote.

Votants : 16
Oui : 12
Non : 3
Abstention : 1



– PANTHÉON - SORBONNE –
U **NIVERSITÉ PARIS 1**

ÉCOLE DOCTORALE DE PHILOSOPHIE

Le dossier sera donc transmis avec un avis favorable de l'école doctorale au Conseil scientifique de Paris 1.

La réunion est close à 9h55

Procès verbal rédigé par J. Gayon, directeur de l'école doctorale
Approuvé par le Conseil le